



Politique d'évaluation au Programme d'Éducation intermédiaire du Baccalauréat international

École de la Baie-Saint-François

2019 septembre

Introduction

L'école de la Baie-Saint-François, en tant qu'école de 2^e cycle du secondaire, et son établissement partenaire de premier cycle, l'école secondaire Edgar-Hébert sont deux écoles publiques accréditées par l'Organisation du Baccalauréat International depuis près de vingt ans et elles ont conjointement dispensé le Programme du premier cycle du secondaire (PPCS) et le programme d'éducation intermédiaire de l'IB (PEI) jusqu'au printemps 2016. Depuis septembre 2016, à la suite d'une réorganisation, la fusion des deux établissements permet dorénavant d'offrir sous le même toit le PEI à deux groupes d'élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire.

Exigences IB :

Politique d'évaluation au Programme d'éducation intermédiaire de l'IB.

1. Des principes d'évaluation soutenant les apprentissages.

À l'école de la Baie-Saint-François, l'évaluation est définie comme étant le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives. Sa fonction principale est l'aide à l'apprentissage dans le but de guider l'élève dans l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques des programmes servant à l'accomplissement de la mission de l'IB. Pour remplir cette fonction, l'évaluation doit impliquer tous les acteurs de l'école, être intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage et jouer un rôle de régulation. On entend par régulation,

les interventions de l'enseignant faites auprès de l'élève afin de l'aider à ajuster sa démarche, à déployer de nouvelles stratégies ou à l'amener à réfléchir sur les processus qu'il utilise. Quant à la seconde fonction de l'évaluation, celle qui sert à déterminer la réussite de l'élève et qui est prescrite par le MEES, nous vous invitons à consulter le document *Normes et modalités* joint en annexe.

2. Pratiques communes pour utiliser les critères d'évaluation du PEI et déterminer les niveaux

La planification de l'évaluation est d'abord une responsabilité de l'enseignant qu'il assume en collégialité avec ses collègues des différents niveaux de sa discipline et, dans le cas de l'interdisciplinarité, avec ses collègues du même niveau. L'enseignant doit évaluer les quatre objectifs spécifiques de son programme ainsi que chacun des aspects des critères d'évaluation, minimalement deux fois par année. Après chaque évaluation, l'enseignant doit remettre, dans un délai raisonnable, les résultats aux élèves en utilisant les grilles d'évaluation critériées proposées par le PEI (1^{re}, 3^e, 5^e). En 2^e et 4^e secondaire, afin d'aider adéquatement les élèves dans l'atteinte des objectifs spécifiques, il est fortement suggéré aux enseignants d'utiliser la grille de l'année suivante. Dans le cas des cours de langues secondes, les enseignants doivent déterminer la phase appropriée (1 à 6) pour chacune des cohortes et utiliser les outils d'évaluation qui lui sont associés. Pour déterminer les niveaux de réussite pour chacun des critères l'enseignant doit appliquer l'approche du *meilleur ajustement* décrit dans le document *Recommandations supplémentaires concernant le programme évalué du PEI* aux pages 3 et 4.

De plus, la planification de l'évaluation du projet personnel réalisé en 5^e secondaire est assumée par une personne désignée par la direction de l'école. Cette personne encadre une équipe de superviseurs et de réviseurs qui se base sur les quatre critères du projet personnel pour évaluer ce dernier. Dans le cas de l'action par le service, l'école s'assure, par un suivi continu effectué par une personne également désignée par la direction, que les élèves atteignent les sept objectifs de l'IB.

3. Pratiques communes pour consigner et transmettre les résultats des élèves ;

La prise d'information est une responsabilité partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres intervenants concernés. Elle se fait en cours d'apprentissage, entre autres, par le biais des tâches associées aux unités de travail. Le canevas d'unité de travail utilisé par l'enseignant précise les formes que prend l'évaluation formative et sommative. Soulignons que les moyens de prise d'information tiennent compte de la situation particulière de certains élèves (plan d'intervention).

En cours d'année, l'enseignant consigne les résultats des élèves dans le *portail parents Mozaïk* (en %) et, à la fin de l'année scolaire, il les inscrit au bulletin PEI (notes sur 8) qui est transmis aux parents (voir annexe I, *Exemple d'un bulletin d'évaluation critérié*).

4. Liens entre l'évaluation au PEI et celle du MEES.

Il existe une compatibilité entre les objectifs du programme national et ceux du PEI. Les tâches associées à l'évaluation critérié peuvent aussi servir à mesurer le développement des compétences liées au programme national. Ainsi, l'élève ne voit pas sa charge de travail augmentée. On trouve d'ailleurs les liens qui unissent les deux programmes dans les unités de travail.

L'école de la Baie-Saint-François produit et rend disponible auprès des enseignants un calendrier hebdomadaire des évaluations pour chacun des niveaux du programme. Cet outil, lorsque complété par les enseignants, permet de guider ceux-ci dans leur planification.

5. Les méthodes prévues pour informer le personnel de l'établissement et la communauté scolaire au sens large au sujet de l'évaluation du PEI.

L'information au sujet de l'évaluation du PEI est accessible sous l'onglet *IB* du site internet de l'école et par l'entremise d'articles écrits par des enseignants dans *l'Info-parents* envoyé périodiquement et disponible sur la page Facebook de l'école.

6. Le processus à mettre en œuvre pour recueillir un retour d'information sur la politique et le système à mettre en place pour procéder à sa révision régulière.

La politique d'évaluation sera révisée au moins une fois avant les visites d'évaluation de la mise en œuvre du programme de l'IB. Cette révision sera effectuée à la suite d'une consultation auprès de la communauté scolaire concernée.

7. Politique d'accès au programme :

En 1^{re} secondaire :

Conditions d'admission :

Pour être retenu à une présélection des candidats l'élève doit,

- Avoir obtenu un minimum de 65% dans les matières français, mathématique et anglais et réussi toutes les autres matières au bulletin final de la 5^e année et au bulletin final de la 6^e année du primaire.
- Avoir obtenu une recommandation positive de son enseignant(e) de 6^e année et d'un(e) autre membre de la communauté scolaire (spécialiste, direction d'école, psychoéducateur, TES, PEH, TS).
- Présenter un document de motivation (numérique ou papier, oral ou écrit) respectant les exigences prescrites (nombre de mots ou de minutes).
- Respecter les échéances associées à la procédure de présélection des candidats.

À la suite d'une analyse des documents fournis par les candidats ou par leur école, analyse effectuée par l'équipe de coordination, ceux qui respectent les conditions ci-haut mentionnées se voient invités à une distribution au hasard des 56 places disponibles. Les noms des candidats non-retenus sont conservés dans une banque de candidats appelés à combler les places rendues disponibles par le départ éventuel d'élèves à la fin de la 1^{ère} et de la 2^e secondaire. Cette banque est alors gérée par la direction de l'établissement.

En 2^e secondaire :

D'abord, on offre d'entrer au PEI aux élèves qui arrivent du PEI d'une autre école. Ensuite l'offre est faite à ceux qui ont réussi le processus pour entrer en première secondaire (banque de candidats présélectionnés). Finalement, s'il reste encore des places à combler, on propose le PEI à des élèves de première secondaire qui ont démontré l'intérêt, les capacités et les qualités pour bien vivre le PEI.

En 3e secondaire :

D'abord, on offre d'entrer au PEI aux élèves qui arrivent du PEI d'une autre école. Ensuite, on propose les places disponibles à ceux qui ont réussi le processus pour entrer en première secondaire (banque de candidats présélectionnés). Finalement, s'il reste des places à combler, on offre à des élèves de 2e secondaire qui ont manifesté de l'intérêt et démontré les capacités et les qualités pour bien vivre le PEI de se joindre au programme. Toutefois, dans le dernier cas, l'élève s'engage à suivre un cours d'introduction à l'espagnol ou faire une démarche équivalente dont le résultat sera évalué avant son entrée en 3e secondaire. Ainsi, il pourra rattraper les autres élèves déjà au programme qui ont suivi les cours d'espagnol de la 2e secondaire.

En 4e et 5e secondaire :

Sauf dans des cas exceptionnels, seuls les élèves qui proviennent d'une autre école PEI et qui ont réussi le cours d'espagnol 141-404 ou l'équivalent peuvent être admis au programme.

8. Politique de promotion d'une année à l'autre :

Pour passer d'un niveau à l'autre, les élèves doivent :

- Réussir tous les cours prévus à leur horaire ainsi que l'enrichissement en français et en anglais
- Avoir complété toutes les tâches associées à l'évaluation critériée.
- Avoir réalisé au moins une action-service.

Les élèves qui ne répondent pas à ces conditions seront dirigés vers d'autres voies plus appropriées.

9. Protocole de sortie du programme PEI:

Pour toutes autres raisons, les parents d'un élève qui souhaite quitter le PEI doivent remettre par écrit les raisons motivant cette décision. Même si un élève respecte tous les éléments mentionnés au point 8, la direction, en collaboration avec les membres de l'équipe de coordination, se réserve le droit d'étudier le dossier d'un élève qui présente des difficultés comportementales en vue de l'expulser du programme PEI.

10. Diplomation

L'EBSF ne soumet pas les élèves à l'évaluation en ligne. Toutefois, après avoir suivi au minimum les trois dernières années du programme, les élèves sont éligibles au diplôme (DÉSI) ou à l'attestation (APÉSI) décernés par la Société des écoles du baccalauréat international du Québec et de la francophonie (SEBIQ) conformément aux exigences de l'organisme. De plus, un relevé de notes de l'IB concernant le projet personnel et l'action par le service est remis aux élèves.

Membres du sous-comité : Caroline Brunet, Caroline Landry, Jacques Lefebvre et Johanne Poirier.